Schéma décisionnel

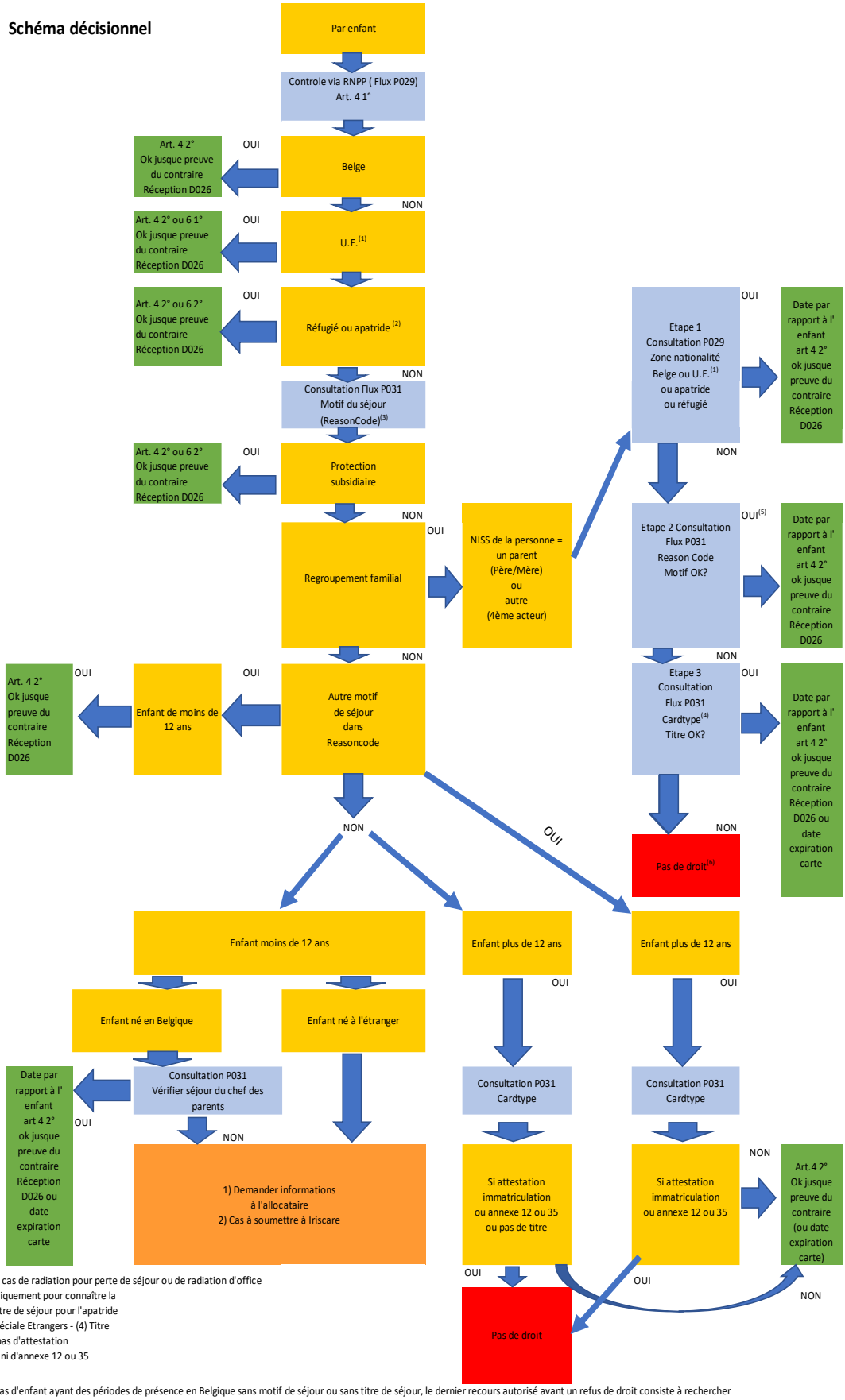

(1) Voir point V en cas de radiation pour perte de séjour ou de radiation d'office
(2) Voir le P031 uniquement pour connaître la date d'octroi du titre de séjour pour l'apatride
(3) Information spéciale Etrangers - (4) Titre d'identité - (5) et pas d'attestation d'immatriculation ni d'annexe 12 ou 35

(6) Dans tous les cas d'enfant ayant des périodes de présence en Belgique sans motif de séjour ou sans titre de séjour, le dernier recours autorisé avant un refus de droit consiste à rechercher le droit au séjour de l'enfant étranger né en Belgique dans le chef d'un parent encore présent dans le Royaume.